

LETTRE D'INFORMATION

COMMUNE DE MARCELLUS

TROISIÈME TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2025



LES DOSSIERS DU MOMENT

Fissures dans vos maisons

- Si vous avez subi des dégâts suite aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse 2024 et 2025 et que vous ne les avez pas encore déclarés, vous pouvez encore enregistrer un dossier en mairie en complément de la déclaration de sinistre faite auprès de votre assurance dès lors que vous avez souscrit un contrat "Multirisque habitation".
- Il pourra contribuer à une "reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle" pour notre commune.
- **Nous ne maîtrisons pas la décision au niveau local car elle est prise uniquement par les instances supérieures.**
- Il s'agit d'un arrêté interministériel avec publication au Journal Officiel. Néanmoins, le nombre de dossiers déposés ne peut que favoriser une réponse positive à notre demande ; d'où l'intérêt de nous en informer. Ensuite, la mairie les regroupe, puis formule une requête auprès de la Préfecture. Nous mettons à votre disposition à la Mairie un modèle de courrier pour une demande de reconnaissance et un modèle de déclaration de catastrophe naturelle pour votre assurance.
- Vis-à-vis du phénomène de fissure lié à un mouvement de terrain, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle n'intervient pas dans l'année en cours. Ce n'est que la suivante, qu'une décision favorable est susceptible d'être prise. Ainsi, pour des constats de l'été 2025, ce ne sera qu'en 2026 qu'un avis positif sera éventuellement publié.
- Dès lors que la mairie vous informe de la prise en compte de la commune dans le décret de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, vous disposez d'un **délai de 30 jours** pour effectuer la suite des démarches auprès de votre assureur. Celui-ci pourra ensuite lancer la procédure d'indemnisation.
- Nous vous demandons de consulter le site internet de la mairie pour les arrêtés préfectoraux.



Site de compostage du bourg

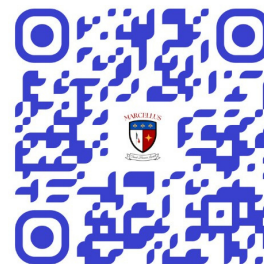
- Comme certains l'ont déjà remarqué, le site de compostage du bourg n'est plus utilisable. Il va être retiré prochainement.
- Afin de pallier à son remplacement, un nouveau site a été implanté au niveau du parking du stade.
- Cet emplacement est désormais permanent.

Actualité de la commune

- Si vous souhaitez connaître l'actualité de la commune de Marcellus, vous avez deux options :
- La page Facebook "Mairie de Marcellus", vous pouvez y accéder par une simple recherche sur Facebook ou alors en scannant ce QR CODE.



Mairie de Marcellus (Page officielle)
727 followers • 4 suivi(e)s



- L'application "Panneau Pocket", que vous pouvez l'installer sur votre smartphone. Vous la trouverez dans l'App store ou Play Store. Si vous avez des difficultés à l'installer, le secrétariat de la mairie sera ravi de vous aider. Une fois installée, vous recevrez une notification lorsqu'une actualité est publiée sur l'application (événement, alerte météo, sépulture etc.)



La rentrée

- Nos élèves sont rentrés le lundi 2 septembre, la rentrée s'est bien passée. L'école de Marcellus compte 41 élèves cette année.
- Madame Ladaurade s'occupe des 18 CE1 et CE2 et Monsieur Soulard s'occupe des 23 CM1 et CM2.
- L'équipe animation pour la garderie et la pause méridienne reste la même que l'année dernière, Mme SHAYAK Nadia, Mme RABEH Aïcha et Mme LASSOLLE Abigail ont été ravies de retrouver les enfants. Mme LASSOLLE s'occupe également de l'entretien des locaux de l'école, de la mairie et des salles communales.
- Mme PEYS Cynthia est toujours présente en remplacement de notre cantinière Mme PIOLOCO Pascale qui est toujours en convalescence suite à son opération.



Septembre, mois de sensibilisation aux cancers du sang

- A l'image d'octobre rose, la couleur du mois de septembre est rouge.
- Le mois de septembre est donc consacré à la sensibilisation aux cancers du sang, grâce à l'association du village : Leucémie Espoir 47, le village s'est doté de décorations de couleurs rouges en soutien aux malades et aux proches touchés par des cancers du sang.
- Une marche a été organisée par l'association le dimanche 21 septembre.
- Place maintenant à Octobre Rose ! La marche organisée chaque année par les communes voisines sera le dimanche 12 octobre.



Réunion publique révision générale du PLU

- La municipalité de Marcellus lance la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Cette révision s'inscrit dans la démarche de développement durable et de préservation de la qualité de vie des habitants. Elle est groupée avec les communes de Meilhan-sur-Garonne, Saint-Sauveur-de-Meilhan, Cocumont, Fourques-sur-Garonne, Samazan et Montpouillan.
- Une **réunion publique**, organisée le **mercredi 15 octobre à 18h sur la commune de Cocumont**, permettra, dans un premier temps, de présenter le diagnostic territorial et environnemental. La population est grandement invitée à y participer.



Préparation du bulletin municipal : entreprises de la commune

- Toutes les nouvelles entreprises présentes sur la commune de Marcellus sont invitées à se signaler à la mairie afin d'être indiquées sur le bulletin municipal qui sera distribué courant janvier 2026.
- Pour les entreprises déjà connues sur le bulletin de l'année précédente, si vos informations ont changé ou si vous avez cessé votre activité, vous êtes également invité à vous signaler à la mairie.
- **N'hésitez pas à appeler** au 05 53 93 61 38 ou à envoyer un mail à l'adresse suivante : lana.mairie47@gmail.com **pour vérifier que nous avons les bonnes informations concernant votre entreprise.**
- **Si vous avez une carte de visite à fournir, c'est l'idéal.**
- Ces informations sont à fournir avant le 20 décembre 2025.

Information France service VGA



**PERMANENCES MISES EN PLACE PAR
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE
DANS LES LOCAUX DE LA FRANCE SERVICES DE
VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION**

**UN ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
SERA ASSURÉ PAR UN AGENT DES FINANCES PUBLIQUES**

**MAIRIE Annexe
Place ALSACE
47430 LE MAS D'AGENAIS**
le **JEUDI 09 OCTOBRE 2025**
de 8H30 à 12H00

**Agence Postale de MEILHAN SUR GARONNE
1 Place Neuf Brisach
47180 MEILHAN sur GARONNE**
le **VENDREDI 10 OCTOBRE 2025**
de 9H00 à 12H00

**MAIRIE de COCUMONT
1 Place des Vignerons
47250 COCUMONT**
le **LUNDI 13 OCTOBRE 2025**
de 9H00 à 12H30

**MAIRIE de SEYCHES
Place de la MAIRIE
47350 SEYCHES**
le **MARDI 14 OCTOBRE 2025**
de 9H00 à 12H00

Pour plus d'informations et prendre RDV,
contactez l'animatrice au **07 71 28 61 06**

**OU prenez directement RDV sur le site
www.impots.gouv.fr (rubrique «CONTACT et RDV»)**



Val de Garonne Covoit'

- Val de Garonne Covoit' vous propose un service de covoiturage quotidien opéré par l'application Karos, où les conducteurs sont rémunérés et les passagers bénéficient d'un tarif très attractif !
- Val de Garonne Covoit' concerne tout trajet de 2 à 80 km sur le Val de Garonne ou bien en provenance ou à destination du Val de Garonne.
- Pour vous en servir il faut télécharger l'application Karos l'App Store ou sur Google Play.
- Pour chaque trajet le conducteur est rémunéré 2€ par passager entre 2 à 20 km, puis 10 centimes par km jusqu'à 80 km
- Le passager se voit proposer un tarif attractif : 50 centimes par trajet jusqu'à 30 km puis 10 centimes par km jusqu'à 80 km
- Val de Garonne Agglomération finance 1,50 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes d'€/km jusqu'à 30 km, soit 1,50 € à 2,50 € maximum par trajet.

